



Communiqué

Pour diffusion immédiate

Résidence pour aînés. Le gouvernement doit soutenir le secteur sans but lucratif

Montréal le 26 janvier 2011-Le Réseau québécois des OSBL d'habitation abonde dans le sens des résultats d'une étude qui conclut que les soins fournis aux personnes âgées sont de meilleure qualité dans les secteurs sans but lucratif ou public. L'étude, publiée par l'Institut de recherche en politiques publiques (IRPP), vient confirmer l'importance de soutenir le développement des secteurs sans but lucratif et public plutôt que le secteur privé à but lucratif. En ce qui concerne le secteur sans but lucratif, les auteurs citent AccèsLogis comme un programme modèle pour soutenir ce développement.

Au Québec, le secteur sans but lucratif des résidences pour aînés, aussi appelé habitation communautaire, compte pour environ 10 % de l'ensemble des résidences pour aînés. Cela représente plus de 400 organismes présents partout sur le territoire, lesquels offrent 20 000 logements à coûts abordables et de qualité. Ces corporations sont initiées et dirigées par des administrateurs bénévoles issus de la communauté. Les missions sont variées ainsi que la gamme de services qu'elles offrent. Le tiers de ces OSBL d'habitation pour aînés, soit plus de 150, dispensent des soins personnels et des services à des personnes âgées en perte d'autonomie et ayant des revenus modestes. C'est ce dernier type d'établissement qui intéresse les auteurs de l'étude.

Depuis bientôt 40 ans, ce secteur est soutenu dans son développement par des programmes de financement public comme le programme AccèsLogis. *« Mais, nuance François Vermette, directeur du Réseau québécois des OSBL d'habitation, ces programmes ne soutiennent que la construction. Les services ne sont, pour leur part, que financés par le crédit d'impôt pour le maintien à domicile des personnes âgées, accessible tant dans le privé que dans le secteur sans but lucratif. Pour les aînés, la marge budgétaire tient souvent au fait que les logements sont abordables. Le défi des prochaines années tient justement dans l'octroi de services de qualité ».* Monsieur Vermette ajoute : *« L'étude de l'IRPP suggère de financer ces services dans le secteur public et sans but lucratif, une option que nous défendons depuis plusieurs années ».*

Pour la qualité de vie des aînés, le gouvernement doit poursuivre son investissement dans AccèsLogis et lui donner une perspective sur au moins 5 ans. Actuellement, les budgets ne sont reconduits qu'une année à la fois et rien ne nous assure qu'ils le seront dans le budget 2011. Le secteur public doit offrir des soins de santé dans les résidences communautaires et soutenir les autres services, ce qu'il fait actuellement de façon très insuffisante et ce, quand il le fait.

Le Réseau québécois des OSBL d'habitation (RQOH) est un regroupement québécois d'organismes offrant des logements à des personnes dans le besoin. La majorité de ses membres offre du logement à des personnes âgées. Il regroupe près de 500 organismes offrant plus de 21 000 logements.

-30-

Pour information : François Vermette (514) 846-0163 (224)
Cell. (514) 605-6324
www.rqoh.com